

# Compte-rendu Commission Patrimoine funéraire

Réunion du jeudi 12 décembre 2019 Maison de Launay, Bourgoin-Jallieu

Présents (22):

Céline Bardin Patrimoine Aurhalpin

Jocelyne Beard Vive la TASE! (69)

Véronique Belle Inventaire général – Région AURA

Chantal Jane Buisson Historienne / Auteure (69)

Marie-Hélène Chateau Patrimoine Aurhalpin

Danielle Coste FPEL (69)

Annie Dargaud Genas (69)

Aurélie Dessert ONACVG AURA

Michel-André Durand Amis du Musée de Bourgoin-Jallieu (38)

Geneviève Emptoz Sauvegarde et Embellissement de Lyon (69)

Yves Garaud Aimer Lire à Chassieu (69)

Michel Grousson Amis du Vieux Thoissey et de ses environs (01)

Maripe Grousson Amis du Vieux Thoissey et de ses environs (01)

Richard Guillermin Ville de Bourgoin-Jallieu (38)

Laurence Hamonière Historienne (69)

Michèle Léonet Adhérente (69)

Michèle Léonet Adhérente (69)

Renée Pellegrini FPEL / Mémoire Miolande (69)
Lydia Pena Vive la TASE ! / Mémoires (69)

Brigitte Riboreau Ville de Bourgoin-Jallieu (38)

Mireille Rouffanche Viniciacum (69)

Aude Thevenon Patrimoine Aurhalpin

Robert Weber Patrimoine Aurhalpin / Fondation du patrimoine

Excusés (3):

Michel Augé Le Grand Serre (26)

Danielle Decrouez Les Amis de la Grande Maison (74)

Yvette Vibert Amis de Grosrouvre (78)

Lyon : Fort de Vaise – 27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry – 69009 Lyon – 04 72 41 94 47 – contact@patrimoineaurhalpin.org Clermont-Ferrand : 14 rue Neyron – 63000 Clermont-Ferrand – 04 73 20 34 72 – info@patrimoineaurhalpin.org

www.patrimoineaurhalpin.org Siret : 3276 86 333 000 29



M.-H. Chateau remercie les participants d'avoir répondu présent pour cette 15ème réunion de la Commission patrimoine funéraire et B. Riboreau pour l'accueil et la mise à disposition d'une salle de réunion.

Un point est également fait sur le déroulement de la journée : la matinée est dévolue à la réunion de la Commission, un repas sera pris au restaurant dans le centre-ville et l'après-midi sera consacrée à la mise en place de l'inventaire des tombes d'intérêt patrimonial.

Un tour de table est effectué afin que chaque participant se présente. A cette occasion, R. Guillermin, responsable de la gestion des cimetières à Bourgoin-Jallieu, fait part de la difficulté de conserver les monuments funéraires à l'échéance des concessions. L. Hamonière insiste donc sur l'importance de sensibiliser le public en organisant des visites.

## Retour sur le Printemps des Cimetières 2019

M.-H. Chateau présente le bilan de la quatrième édition du *Printemps des cimetières*, qui s'est déroulée le dimanche 19 mai 2019.

Les chiffres du *Printemps des cimetières* 2019 sont très satisfaisants, avec la participation de 92 organisateurs sur 78 communes et l'ouverture de 108 cimetières, ce qui représente pratiquement le double par rapport aux chiffres de la première édition en 2016 (48 organisateurs, 51 communes et 55 cimetières).

D. Coste souhaiterait que le bilan fasse apparaître le nombre d'organisateurs par catégories : associations, collectivités, ...

Le nombre de participants est d'environ 2 500. Pour une majorité d'organisateurs, le nombre de visiteurs était celui attendu.

Un nouveau mécène a soutenu l'opération en 2019 : la Chambre Syndicale Nationale de l'Art Funéraire, à hauteur de I 000€. Nous remercions Barthélémy Bronze, qui en fait partie, de nous voir mis en relation.

Un nouveau partenaire nous a également rejoint, il s'agit de Geneanet. Ce site, spécialisé dans la recherche généalogique, a lancé depuis quelques années une campagne de photographies des tombes, sous le nom « Sauvons nos tombes », afin de conserver des traces en cas de destruction ou d'abandon des sépultures. Ils organisent plusieurs fois par an des week-ends dédiés à l'opération et ont accepté en 2019 d'en organiser un à la même date que le Printemps des cimetières. Cela nous a permis d'avoir une belle communication, car l'événement apparaissait sur leur site internet et dans leur newsletter.



Geneanet et la CSNAF ont renouvelé leur soutien pour la prochaine édition.

- 21 départements français ont participé cette année, nous confirmons donc notre ancrage national.
- 2 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes n'étaient pas représentés en 2019 : le Cantal et la Savoie. La Savoie devrait être représentée en 2020 avec Albertville, qui participe tous les 2 ans à l'événement.
- L. Hamonière demande à ce que soit mieux noté le fait qu'il n'est pas obligatoire d'être adhérent pour participer au *Printemps des cimetières*. L'information est indiquée dans le guide pratique, mais celle-ci sera mieux mise en avant.
  - D. Coste pense qu'il faudrait susciter davantage l'intérêt des élus.
- C.-J. Buisson suggère de demander à M. Grivel (maire de Saint-Cyr-au-Mont-D'or et vice-président de la Métropole de Lyon, ndlr) de sensibiliser les maires de la Métropole au patrimoine funéraire.
- M. Léonet signale qu'une série de reportages sur les cimetières a été diffusée sur France 3 en amont de la Toussaint. C.-J. Buisson indique qu'elle a été interviewée à cette occasion et qu'elle transmettra le contact de la journaliste. D. Coste précise que le Printemps des cimetières a été cité dans ces reportages.
- M. Grousson a une interrogation sur la démarche « Sauvons nos tombes » de Geneanet, qui incite les contributeurs à photographier distinctement les noms inscrits sur les tombes. Qu'en est-il de la législation en la matière ?

Pour le Printemps des cimetières, nous demandons qu'aucun nom ne soit visible sur les photographies transmises par les organisateurs.

C'est une question qui reste un peu floue.

#### Communication 2019:

- Création d'un visuel pour les dépliants et affiches.
- Création d'une affiche avec visuel unique à personnaliser par les organisateurs.
- Mise à disposition d'éléments pour la création de documents (logos de l'événement, des partenaires, ...), pour ceux qui le souhaitent.
- Mise à disposition d'un kit de communication avec accès réservé sur le site internet.
- Création d'une carte interactive avec l'ensemble du programme. Consultée par 5264 visiteurs dont 3920 visiteurs uniques sur la page internet.



## Principaux retours des organisateurs :

- Etendre l'événement sur le week-end entier afin de permettre un plus grand nombre de participants => cette proposition a été prise en compte pour 2020, de nombreuses animations se déroulant de toute façon déjà le vendredi ou le samedi lors des éditions précédentes.
- Faire des conférences de presse => nous l'avions envisagé en 2019 mais nous manquons de contacts. Nous avons des difficultés à mobiliser les journalistes.
  - L. Hamonière suggère de faire une conférence de presse dans un cimetière pour attirer les journalistes. C.-J. Buisson propose le crématorium de la Guillotière.
  - B. Riboreau indique que les journalistes, notamment de l'AJP, privilégient les communiqués de presse sous format Word.
  - M.-A. Durand propose d'adhérer aux clubs de presse en tant que communicant, il en existe I par département. Il serait intéressant de mettre en avant des sites dans les dossiers de presse pour donner des exemples aux journalistes.
- Problème de la communication au niveau national => nous avons la volonté de créer un site internet dédié à l'événement pour une meilleure visibilité. Dans ce but, nous avons lancé une campagne de financement participatif, qui est toujours en cours afin de récolter les fonds nécessaires. Le montant de la collecte est de 6 000€. Les membres proposent de solliciter d'autres devis, car le montant leur semble élevé.
  - M. Grousson demande si nous percevons une subvention de la Région pour cet événement ? Cette action est incluse dans notre convention triennale mais nous ne percevons pas de subvention spéciale.
- Associer les musées, les universités, ... => C'est notre volonté mais nous manquons de contacts.
  - Pour L. Hamoniere, il serait aussi important de toucher les scolaires. Le fait que l'événement se déroule sur un vendredi peut aider.
  - C.-J. Buisson pense aussi au Service archéologique de la Ville de Lyon. Pour capter de telles structures, il faudrait mentionner le fait qu'il est possible pour les organisateurs de rémunérer des intervenants, mais à leurs frais.
- Difficulté à capter de nouveau visiteurs => le choix d'un thème pourrait permettre de renouveler les animations.

#### Printemps des Cimetières 2020

• Choix d'un thème :

Un sondage a été lancé et a obtenu 75 réponses. Deux thème se sont dégagés : « Savoir-faire et création » et « L'Histoire et les histoires de nos cimetières ». Les membres présents sont appelés à voter pour départager ces deux thèmes.



« Savoir-faire et création » : 3 votes ; « L'Histoire et les histoires de nos cimetières » : 9 votes.

# • Système d'inscription :

Proposition d'inscription via un formulaire en ligne afin de traiter plus facilement les inscriptions et de les intégrer dans la carte interactive (87% des organisateurs étaient pour dans le sondage). Il sera tout de même possible de s'inscrire via un dossier téléchargeable pour les organisateurs moins à l'aise avec l'outil informatique. L'envoi par courriel sera toutefois obligatoire car certains dossiers envoyés par courrier ne nous sont pas parvenus en 2019.

Pour les documents de communication, les membres sont interrogés sur la solution qu'ils souhaitent. Il est décidé de converser les éléments créés pour l'édition 2019 : des dépliants personnalisés par département ou région et des affiches personnalisables. Le visuel sera toutefois revu car il nous a été remonté que celui-ci était peu visible.

Le Printemps des cimetières 2020 se déroulera du 15 au 17 mai 2020. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 20 mars 2020. Il est décidé que, pour les inscriptions reçues après cette date, la présence sur les documents de communication ne pourra pas être garantie.

# Actualités régionales et nationales

V. Belle informe les membres qu'une publication sur l'aspect législatif, sur la valorisation et sur la protection du patrimoine funéraire va être éditée par le Ministère de la Culture, sous forme numérique. Patrimoine Aurhalpin a rédigé un article sur les actions de la commission Patrimoine funéraire et sur le Printemps des cimetières dans cette publication.

Le séminaire des Villes et Pays d'Art et d'Histoire s'est déroulé en Occitanie sur le patrimoine funéraire. Une visite du cimetière protestant de Nîmes a été proposée.

#### Recensement des tombes d'intérêt patrimonial

Des exemples de fiches de recensement sont distribués : la fiche de recensement des bornes de la FAPI, la fiche d'inventaire du patrimoine rural du PNR des Monts d'Ardèche et la fiche terrain utilisée par l'Inventaire général.

D. Coste indique qu'un recensement a été fait dans l'Est lyonnais mais pas sous forme de fiches.



Pour Y. Garaud, il faut définir ce qui rend une tombe remarquable.

Pour B. Riboreau, nous devons créer des fiches normalisées pour le recensement et instaurer une période.

Il est décidé que le recensement sera participatif mais avec des critères précis.

Pour L. Hamonière, il faut s'interroger également sur la finalité de ce recensement. Le recensement doit porter sur le style architectural de la tombe, pas sur la personne inhumée. La tombe en elle-même doit avoir une caractéristique particulière. Certaines tombes peuvent être exceptionnelles dans un village mais courantes dans un autre.

- D. Coste donne l'exemple d'une tombe en pierre de Volvic dans un cimetière de l'Est lyonnais, qui est la seule du cimetière. Ce n'est pas exceptionnel dans les cimetières du Puyde-Dôme.
- D. Coste pense qu'il est important de sensibiliser les élus. C. Bardin propose, comme pour les Ensembles industriels remarquables, d'envoyer un courrier aux élus du territoire si des tombes sont retenues.
  - C.-J. Buisson signale une tombe de 1918 à Villeurbanne qui est menacé.
- B. Riboreau suggère la création d'un groupe de travail pour synthétiser les fiches présentées comme exemples, et d'autres, et faire une proposition aux membres de la commission.

Des volontaires se proposent pour faire une proposition de fiche de recensement : V. Belle, y. Garaud et B. Riboreau. Les membres suggèrent d'en parler à V. Léoty.

- V. Belle demande quels outils seront utilisés? C. Bardin indique que nous avons hébergé l'inventaire participatif du pisé, nous connaissons les outils. La méthode est à définir.
- L. Hamoniere demande qui sera responsable du tri des contributions ? C. Bardin recommande de procéder, comme pour les Ensembles industriels remarquables, à une vote par mail pour chaque cimetière.

Concernant les critères, Y. Garaud propose de demander l'intérêt historique des tombes dans la fiche, pour mieux sensibiliser les élus.

D. Coste suggère de demander une photographie dans la fiche, pour faciliter le repérage et le traitement des données.



Pour établir la fiche, l'objectif est fixé à fin février.

Nous sommes en convention triennale avec la Région, il serait intéressant de planifier le projet sur 3 ans également.

- B. Riboreau propose d'utiliser ce recensement pour éditer un ouvrage. L. Hamonière suggère un colloque national, voire international.
  - B. Riboreau soumet l'idée d'une base de données accessibles sur internet.

Les critères établis sont : tombe remarquable par son matériau, son style, son architecte, son originalité, sa rareté, son auteur, son artiste.

# Glossaire de la symbolique

- A. Thevenon rappelle qu'il avait été envisagé, lors de la dernière réunion de la commission, la création d'un glossaire de la symbolique funéraire. En effet, nous avons de nombreux retours du manque d'un ouvrage complet avec illustrations. De nombreux glossaires existent mais souvent les informations ne se recoupent pas.
- G. Emptoz indique que la commune Saint-Cyr-au-Mont-d'Or a réalisé un glossaire de la symbolique présente au cimetière Montluc.
- V. Belle explique que l'interprétation d'un symbole va souvent de pair avec l'histoire de la famille. Il est compliqué de donner une définition exacte.

#### Coordonnateur de la commission

D. Coste pense qu'il serait intéressant d'avoir plusieurs personnes référentes, par secteur, afin d'organiser des réunions délocalisées puis une réunion de restitution générale. B. Riboreau propose des réunions pour 3 ou 4 départements puis une réunion globale régionale.

La réunion se termine à 16 h 45.